CAP **N3**

À VOUS DE DONNER CORPS



VOTEZ LA CGT

ÉLECTIONS PRO 2026

FILIÈRE SOCIO-ÉDUCATIVE

VOTEZ

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

ÉLECTIONS PRO 2026

FILIÈRE SOCIO-ÉDUCATIVE

PROFESSION DE FOI



CAP : Commission Administrative Paritaire

N° 3 « SOCIO-ÉDUCATIVE »

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTONS CGT

Éducateur·rices, professeur·es techniques, chef·fes de service éducatif psychologues et Assistant·e de service social : nos métiers sont différents mais nos droits méritent la même défense.

QUI SOMMES-NOUS ?

La CGT est **un syndicat de terrain.** Nous allons à votre rencontre, nous écoutons vos difficultés et nous portons vos revendications, **quel que soit votre métier.** Nous défendons le statut, le service public, le salaire, la reconnaissance de la pénibilité et des conditions de travail dignes.

Notre force tient aussi à **la connaissance des textes.** Nous vous accompagnons dans vos démarches et vos recours, y compris devant le tribunal administratif lorsque c'est nécessaire. Avec nos Documents pour les nulos, **nous vous rendons le droit plus accessible.**

Et parce qu'un **syndicat doit être transparent,** la CGT en fait une exigence : nous publions ce que nous revendiquons, ce que nous obtenons et ce qu'il reste à conquérir. En quelques clics sur nos sites internet, vous pouvez mesurer l'ampleur de ce travail et suivre nos mandats en toute transparence. Un travail collectif considérable, que nous devons à l'engagement de nos militantes et militants.

Aussi, la CGT porte une identité claire et une ligne syndicale constante, ancrées dans son histoire, ses valeurs et ses principes. Nous défendons un service public gratuit, accessible à tous, assuré par des fonctionnaires respectés et justement rémunérés. Ce socle guide nos positions et nos actions, sans céder aux discours de circonstance ni aux logiques clientélistes.

Notre principe est simple : vous ne devez jamais rester seuls face à une décision que vous ne comprenez pas ou que vous estimez injuste.

UNE CAP, À QUOI ÇA SERT AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui, la CAP intervient uniquement dans vos situations individuelles : refus de titularisation, procédures disciplinaires, recours CREP... Le saviez-vous ? Vous pouvez aussi demander sa saisine pour contester un refus de temps partiel, de télétravail ou de congés par exemple.

UNE CAP, COMMENT ÇA FONCTIONNE EXACTEMENT ?

Elle réunit vos représentants syndicaux élus et les représentants nommés par l'administration. Chacun de vos dossiers y est examiné et discuté : vos représentants défendent et garantissent vos droits et vos arguments, face à ceux de l'administration. À l'issue de ces échanges, la CAP rend un avis. La décision finale appartient a l'autorité administrative, qui reste libre de suivre cet avis, même s'il s'y conforme souvent. Notre dernier compte rendu, par exemple, vous donne une lecture de notre rôle précis.

Voter pour la CAP, c'est choisir vos représentants qui défendront vos situations individuelles. Du 3 au 10 décembre 2026, donnons de la force à une représentation syndicale proche de vous, qui connaît vos métiers et vos droits.



Notre bilan

CHAQUE DÉFENSE INDIVIDUELLE PORTE UNE AMBITION COLLECTIVE.

La réforme de 2019 a retiré aux CAP l'examen des mobilités, des avancements et des mutations dans l'intérêt du service : **un véritable recul démocratique,** qui a rendu la gestion du personnel plus opaque et souvent anxiogène. La présence des représentants syndicaux permettait de confronter les arbitrages à des critères objectifs, d'expliquer aux agents les décisions et de faire corriger des injustices ou des oublis. Ce regard collectif constituait une garantie essentielle d'équité et de transparence, aujourd'hui fragilisée. Le bilan de cette réforme conforte notre position : les personnels ont perdu des garanties et des moyens de contrôle sur les décisions qui affectent leur carrière.

Pour autant, notre pôle « RH » dédié aux situations individuelles a accompagné les agents dans leurs recours, leurs démarches de mobilité et leurs questions liées à leur carrière. Selon notre bilan, **plus de 50 saisines relatives à la mobilité nous parviennent chaque année.** Nous avons porté ces situations auprès de l'administration centrale et contesté le profilage des postes lorsqu'il faisait obstacle à l'égalité de traitement ou aux règles statutaires.

En CAP, nous avons défendu avec rigueur le respect des procédures, notamment lors des recours CREP et les dossiers disciplinaires. Durant toutes les instances, nous avons replacé le droit au centre des décisions et contextualisé toutes les situations professionnelles pour parvenir à des décisions les plus justes possibles.

Nous avons aussi obtenu l'abandon d'un projet visant à déconcentrer certaines sanctions disciplinaires et contribué à faire modifier le règlement intérieur de formation des éducateurs à l'ENPJJ. **Nous ne prétendons pas avoir tout gagné. Nous pouvons néanmoins vous assurer que chaque situation confiée à la CGT est prise au sérieux.**

NOS REVENDICATIONS !

1. Le retour des **représentants du personnel** dans l'examen des mobilités et des avancements, avec des **CAP renforcées** et des règles transparentes, connues de tous.
2. **La fin du profilage des postes** pour tous les corps, au profit de campagnes de mobilité lisibles, fondées sur des critères objectifs et respectueuses des situations personnelles.
3. **Deux campagnes de mobilité par an,** en remplacement des mobilités au fil de l'eau.
4. **Le contrôle par la CAP des mutations** dites « dans l'intérêt du service
5. Des **perspectives de carrière pour tous les corps** relevant de la CAP n° 3, avec une **augmentation significative des taux de promotion,** des recrutements massifs de titulaires pour combler les postes vacants.
6. Des **salaires revalorisés,** avec une **hausse de 10 % des grilles indiciaires,** la conversion des indemnités en points d'indice et le **remplacement du CIA par un treizième mois.**
7. **Le respect des métiers et de leurs missions,** avec du temps pour le travail éducatif, le respect de **l'autonomie professionnelle des psychologues et de leur temps FIR,** ainsi que la pleine reconnaissance du travail social et de l'insertion.
8. **Un encadrement de l'activité par des normes adaptées et protectrices,** garantissant des conditions de travail respectueuses des professionnels et de leurs missions.
9. **Une remise à plat des indicateurs de calcul de l'activité,** pour mieux prendre en compte la réalité du travail accompli.
10. La **reconnaissance de la pénibilité,** avec le **retour du service actif pour tous les travailleurs sociaux.**

Vous avez pu compter sur la CGT tout au long de ce mandat. Aujourd'hui, nous comptons sur vous pour franchir ensemble un nouveau cap et donner davantage de poids aux revendications que nous portons. Chaque voix, chaque soutien, chaque encouragement renforce notre capacité à agir pour vos droits. **Parce que chaque voix compte, ensemble, amplifions notre force collective**

Pour tout savoir

· Docs pour les nulos
· Livrets revendicatifs…
· Tracts et actions au quotidien….

www.cgt-justice.fr
www.cgtpenitentiaire.com
www.cgtspip.org
www.cgtpjj.fr



LISTE DES CANDIDATURES



ÉLECTIONS PRO 2026			
1	Mme GAGNEAU Ludivine	UEHDR Roanne	Éducatrice
2	M CHAUVIN Yoann	UEMO Nîmes	CSE
3	M BOUKEROUI Yacine	UEHD Charleville-Mézières	Éducateur
4	M DEL PAPA Jean-Damien	DRHAS Besançon	ASS
5	Mme ROUIBAH Cécile	UEMO Paris Château d'Eau	Éducatrice
6	Mme BERRAUD Priscilla	UEMO Nîmes	ASS
7	Mme PAQUEMAR Ketsia	SEAT Bobigny	Éducatrice
8	Mme ADDIS Amandine	UJPE Liévin	Éducatrice
9	Mme CANDELA Stéphanie	UEMO Saint-Denis de la Réunion	Éducatrice
10	Mme BOUDAILLIER Héloïse	UEAJ Charleville-Mézières	Professeur technique
11	Mme HJIAJ Yasmine	UJPE Les Cèdres – Marseille	Éducatrice
12	M DE LATOUR Guilhem	SPIP 73 – Savoie	Psychologue
13	Mme LETTER Mélanie	UEAJ Villeurbanne	Éducatrice
14	M ROUSSEL Frédéric-Jean	UEAJ Fontaine-au-Roi	Professeur technique
15	Mme TESTA Silvina	UEMO Paris MNA	Psychologue
16	M THOMAS Yann	UEAJ Bouguenais	CSE

VOTEZ DU 3 AU 10 DÉCEMBRE